

**DÉPARTEMENT**

Haute-Garonne

**Nombre de conseillers**

En exercice 17

Présents 14

Procurations 3

Votants 17

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre août à 20h30,

Le Conseil municipal de Florens, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE,

Maire.

Date de la convocation : 02/08/2022

Date d'affichage de la convocation : 02/08/2022

Date d'affichage de la délibération : 01/09/2022

Etaient présents : M. FOUCHOU-LAPEYRADE, Mme ANDRÉ, M. NAVARRO, Mme CAMUS, Mme FAURÉ, M. CORTES, Mme DICIANNI, M. JORDAN, Mme MIERE, M. ARRUÉ, Mme JEULIN-CARREY, Mme NOËL, Mme BACOU, M. ROUZAUD

**Ont donné procuration :**

M. PARIS a donné procuration à Mme ANDRÉ

Mme MOËNNARD a donné procuration à Mme CAMUS

M. TOUCHEBEUF a donné procuration à M. FOUCHOU-LAPEYRADE

M. CORTES a été nommé secrétaire de séance.

**Délibération n° 2022-49 Travaux de rénovation énergétique et fonctionnelle de l'école maternelle : marchés publics de travaux***Exposé*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°2021-86 du 15 décembre 2021 relative à l'autorisation de travaux de rénovation énergétique et fonctionnelle de l'école maternelle,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la consultation pour les 10 lots a été lancée via le profil d'acheteur de la commune à la date du 11 avril 2022, le retour des offres était fixé au 12 mai 2022 à 18h00.

La Commission d'analyse des offres, convoquée le 13 mai 2022, assistée par M. Dupuy, architecte, s'est réunie le 31 mai 2022 pour étudier les offres reçues. Le lot n°2 relatif à la charpente bois et métal, la couverture et l'étanchéité a été déclaré infructueux en l'absence de réponses. Les autres lots ont reçu de 2 à 6 propositions.

Le lot n°2 a fait l'objet d'une nouvelle consultation le 19 mai 2022 : 11 entreprises ont été consultées en procédure restreinte, les réponses étaient attendues pour le 9 juin à 18h00. La Commission d'analyse des offres, convoquée le 13 juin, s'est réunie le 22 juin 2022 en présence de M. Dupuy pour étudier les 2 propositions reçues.

Monsieur le Maire présente la liste des entreprises retenues, après analyse des candidatures, sur la base des critères définis dans le règlement de consultation et demande l'autorisation de conclure les marchés et de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de ces marchés :

Lot	Corps de métiers	Entreprises	Montant HT	Montant TTC
1	Désamiantage/démolition/gros œuvre	RONCO R & C 81370 Saint-Sulpice	238 000.00 €	285 600.00 €
2	Charpente bois et métal / couverture / étanchéité	ANTRAS OSSATURE BOIS 31260 Salies-du-Salat	318 299.33 €	381 959.19 €
3	Menuiseries extérieures	SARL 3DECO MIROITERIE 31100 Toulouse	99 310.88 €	119 173.05 €

4	Menuiseries intérieures	CIMSO 31140 Aucamville	45 340.35 €	54 408.42 €
5	Plâtrerie	SAS JACKY MASSOUTIER ET FILS 81300 Graulhet	95 756.00 €	114 907.20 €
6	CVC / plomberie	SYSTHERMIC 31240 L'Union	87 973.77 €	105 568.52 €
7	Electricité CFO / CFA	L2E 31150 Gratentour	76 500.00 €	91 800.00 €
8	Sols durs / faïences	SARL TECHNI CERAM 31270 Cugnaux	27 414.52 €	32 897.43 €
9	Sols souples / peintures	SARL LACAZE (mandataire) SARL ACTI RENOV (co-traitant) 82000 Montauban	39 410.98 €	47 293.17 €
10	Bâtiments modulaires	ALGECO SAS 33650 Martillac CLOTURES VERTES (sous-traitant) 31600 Saubens BADIE (sous-traitant) 47400 Tonneins	154 656.29 €	185 587.55 €
<b>TOTAUX</b>			<b>1 182 662.12 €</b>	<b>1 419 194.53 €</b>

*Décision*

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

**DÉCIDE :**

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés relatifs aux travaux de de l'école maternelle avec les entreprises listées ci-dessus,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution des travaux de l'école maternelle dans la limite des crédits inscrits au budget.

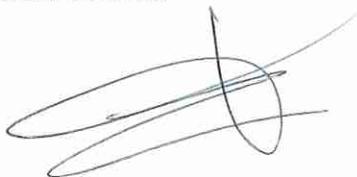
La délibération est adoptée à :

17	VOIX POUR
0	ABSTENTION
0	VOIX CONTRE

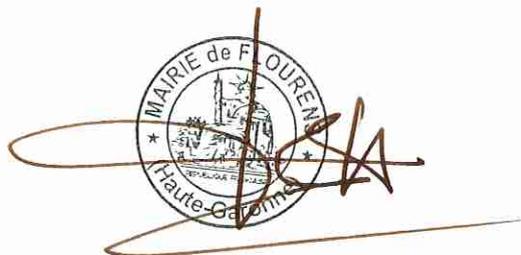
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 30/08/2022

Le secrétaire de séance,  
Didier CORTES



Le Maire,  
Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE





## Accusé de réception

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Acte reçu par: Préfecture de la Haute-Garonne

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2022-09-01(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: FLOURENS

N° de SIREN: 213101843

Numéro Acte de la collectivité locale: CM0824\_202249

Objet acte: Travaux de rénovation énergétique et fonctionnelle de l'école maternelle : marchés publics de travaux

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 1.1.2-Délibérations ou décisions relatives aux marchés transmissibles au contrôle de légalité

Identifiant Acte: 031-213101843-20220824-CM0824\_202249-DE

---

**Rapport d'erreur(s):**